



## Relance de la rénovation : comment éviter le gaspillage de deniers publics ?



### Cour des comptes

Massif, le plan de relance de l'économie sera-t-il efficace ? Autant se poser la question tout de suite, pour éviter un rapport au vitriol de la Cour des comptes dans trois ans. L'interrogation est des plus légitimes dans la rénovation énergétique des bâtiments, pour lesquels France Relance va concentrer 4 Mds€ vers les édifices publics et 2 Mds€ pour les logements , à investir en deux ans. Dans son fameux rapport de 2013, la Cour des comptes s'était penchée sur le cas des encore jeunes certificats d'économie d'énergie (CEE) et avait alors conclu que les différents outils publics d'efficacité énergétique (CEE, crédit d'impôt, Eco PTZ) avaient « un effet très inférieur à l'impact attendu sur la consommation finale ».

#### **Pas de CPE dans les communes**

La manne financière qui s'annonce sera-t-elle utilisée au mieux par les bénéficiaires ? Au-delà des risques de fraudes que pointent déjà nombre d'opérateurs d'efficacité énergétique , se pose aussi la question de l'évaluation des besoins et de la mesure des résultats. « La France n'a pas encore une culture suffisante de l'évaluation. Bercy met en place un mécanisme pour vérifier les dépenses de la relance mais il faut aussi s'assurer que les objectifs seront atteints », recommande Patrick Nossent, spécialiste du sujet puisqu'il préside Certivéa, organisme certificateur du CSTB \*.

L'inquiétude n'est pas théorique : dans son état des lieux quinquennal des bâtiments des collectivités locales\*\*, l'Ademe relevait en 2019 que seulement 4% des communes avaient mis en place un contrat de performance énergétique (CPE) et d'exploitation. Or les bâtiments publics, ceux des l'État et des collectivités, vont concentrer la majeure partie des aides à la rénovation énergétique. C'est d'ailleurs logique aux yeux de Patrick Nossent : « le public est en retard sur le grand tertiaire privé – lui-même absent du plan de relance, seules les TPE et PME bénéficient de 200 M€ pour améliorer leur bureaux, entrepôts et ateliers, NDLR -, l'État concentre à juste titre des enveloppes conséquentes sur des cibles précises dans les secteurs qui en ont le plus besoin ». C'est le cas des collectivités locales : à climat constant, la consommation d'énergie



[Visualiser l'article](#)

de leurs bâtiments, rapporté au nombre d'habitants, est passée de 500 kW/habitant en 2005 à 537 en 2012 puis 555 en 2017.

### **Diagnostic, ciblage, vérification**

Comment bien utiliser les nouveaux budgets qui s'annoncent, les subventions étant en plus versées en amont des opérations ? « Le mieux est déjà de savoir d'où l'on part, mais ce n'est pas toujours simple. Pour un lycée, ne lire que la facture est insuffisant, il faut corriger du climat, vérifier qu'une partie des consommations n'est pas directement payée par le prestataire de restauration collective, et bien d'autres choses », illustre Vincent Bryant, fondateur du spécialiste de la donnée énergétique Deepki. Une fois le diagnostic établi, Deepki recommande d'identifier où se trouve le plus gros potentiel d'économies d'énergie – pour justifier clairement les choix des bâtiments cibles – et enfin de bien mesurer l'impact réel : « une économie d'énergie ne se mesure pas en soi, formule cet expert. Elle se calcule toujours par rapport à ce qui se serait passé sans travaux ».

Bref, de la dentelle, de la compétence et un programme pluriannuel qui risque de déborder le court calendrier de France Relance. La bonne nouvelle ? Les outils et les savoir-faire pour les utiliser existent : les contrats de performance énergétique, par exemple, mais aussi les certifications (HQE, BBC, Breeam...) sur lesquels les engagements peuvent s'appuyer et auxquels recourt parfois l'immobilier de bureaux : autour de 3 000 bâtiments tertiaires ont été certifiés HQE pour la qualité de leur rénovation ou de leur exploitation énergétique, recense Patrick Nossent, avec un faible coût unitaire. Pour un lycée de 800 élèves, il faudra par exemple compter 10 000€ pour valider la conception puis la réalisation de travaux qui coûtent beaucoup plus cher.

*\*Centre scientifique et technique du bâtiment*

*\*\* Dépenses énergétiques des collectivités locales, Ademe, 2019 [restrict-content]*